



PARIS • 19 NOVEMBRE 2024

AGENTS DE LA SNCF VOYAGEURS

SPÉCIAL ASCT

NAO 2025

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

CE QUE L'UNSA REVENDIQUE

L'UNSA-Ferroviaire
a exprimé à la direction
les légitimes attentes
des cheminotes et
cheminots en matière
de rémunération. **Focus
sur nos exigences.**



#1

UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES (AGS)

- **Cumulée** à l'exercice des notations 2025, elle permettrait non pas de maintenir le pouvoir d'achat, mais d'améliorer celui de tous les cheminots.

#2

DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES CONTRACTUELS

- **Augmenter le brut de début de la classe 2** pour porter le salaire mensuel net d'un contractuel débutant à la classe 2 à 1 600 € net (sans majoration d'ancienneté).
- **L'octroi de l'indemnité de résidence** afin d'assurer une rémunération plus juste et adaptée à la réalité économique locale.

#3

PRIMES, INDEMNITÉS & ALLOCATIONS

- **La revalorisation des indemnités de travail de nuit** à hauteur de 20 %, portant ainsi le taux B à 4,01 € par heure et le taux A à 4,42 € par heure.
- **La revalorisation des indemnités d'astreinte** de 25 %, les portant ainsi à 24,80 € par journée pour un taux A et à 122,74 € par journée pour un taux B. Cette mesure concerne l'ensemble du personnel des classes 1 à 9.
- **La revalorisation des allocations de déplacement** de 8 % (partielles ou complètes), une augmentation de 10 % des allocations de panier et de repas, ainsi qu'une majoration supplémentaire de 5 % pour les zones à fort coût de vie (Île-de-France, Côte d'Azur et grandes métropoles).



CETTE ANNÉE,
LA SNCF A VERSÉ
UN DIVIDENDE DE
1 700 000 000 € À L'ÉTAT.
COMBIEN RESTE-T-IL
POUR LES CHEMINOTES
ET LES CHEMINOTS ?

#4

LA RECONDUCTION POUR 2025 DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

- **Il est prévu d'intégrer** notamment une flexibilisation accrue de l'utilisation du FMD pour inclure des solutions de mobilité mixtes et un engagement de la SNCF pour obtenir le label *Employeur vélo pro*.

#5

DES ENGAGEMENTS QUANT À L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS

- **D'un système de partage** de la création de la valeur via la mise en place d'un socle d'intéressement Groupe.
- **En faveur de l'égalité professionnelle** et du bien-vivre ensemble, avec notamment la création d'un fonds d'égalité salariale de 10 millions d'euros par an, la création d'un programme *Boost carrière au féminin* permettant d'accélérer les promotions du personnel féminin à des postes à responsabilité ainsi que la prise en compte intégrale du congé parental dans le calcul de l'ancienneté du salarié (contractuel ou statutaire), au-delà des dispositions légales.

EN DÉTAIL

NOS EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES ASCT

#6

CRÉATION D'UNE PRIME DE TRAVAIL KILOMÉTRIQUE

- Le pôle Voyageurs de l'UNSA-Ferroviaire revendique pour les ASCT la création d'un 4^e élément de la prime de travail, basé sur les kilomètres parcourus, à l'image de la prime traction des agents de conduite, et entrant en compte dans le calcul de la retraite.

#8

DOUBLEMENT DE L'INDEMNITÉ DE MODIFICATION DE COMMANDE (IMC)

- L'IMC doit s'adapter au coût de la vie qui évolue et tenir compte de l'inflation. Tout changement sur son planning de travail peut engendrer des frais que seul l'agent supporte aujourd'hui (garde d'enfants, restauration, transport, etc.), sans parler des problématiques sur la vie personnelle. L'UNSA-Ferroviaire revendique son doublement.

#7

GARANTIE DE FIN DE CARRIÈRE À LA PLUS HAUTE POSITION DE REVENU

- Le pôle Voyageurs de l'UNSA-Ferroviaire revendique pour les ASCT de pouvoir finir leur carrière à la plus haute position de revenu de la grille salariale. En effet, trop d'agents ne peuvent accéder à ces positions et partent à la retraite avec une pension moindre.

#9

PRIME RELATIVE AU VOLONTARIAT POUR CONGÉ DE FIN D'ANNÉE

- L'exemple récent des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a démontré que l'octroi de primes spéciales participe fortement à la mobilisation et à la motivation des agents volontaires pour travailler durant ces périodes de fortes tensions sur les congés, sans pour autant remettre en cause le droit aux congés ni à la grève. Les agents en opérationnel durant les fêtes méritent une reconnaissance financière. ...

#10

CARTE PREMIÈRE CLASSE

- Le pôle **Voyageurs** de l'UNSA-Ferroviaire revendique pour les ASCT l'obtention de la première classe dès que le salaire médian de base est supérieur ou égal à la PR 19 (classe 4) pour tous les agents, statutaires & contractuels.

#11

BONIFICATION RETRAITE POUR LES ASCT

- Le pôle **Voyageurs** de l'UNSA-Ferroviaire revendique la mise en place d'une bonification retraite pour les ASCT. Les ASCT, personnels roulants, effectuent un certain nombre de trajets qui les conduisent en repos hors résidence. Les horaires décalés et les nuits passées loin de leur domicile impactent leur vie sociale et familiale. L'UNSA-Ferroviaire demande donc qu'à chaque étape de la pénibilité (P1, P2 & P3) il leur soit octroyé deux trimestres de bonification, soit six trimestres si l'agent atteint la prime de pénibilité P3.



#12

REFONTE DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DES WEEK-ENDS ET FÊTES

- **Les contraintes inhérentes** à ce rythme professionnel doivent se voir mieux valorisées. L'UNSA revendique la refonte du taux de rémunération du travail des samedis, dimanches et fêtes, avec une notion de taux rémunérateur évolutif en fonction du nombre de ces jours travaillés par un taux annuel progressif !